



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

Membres absents : Mme KOENDERS - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Quartier des Grésilles - Entretien des espaces verts propriétés de l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon par les services municipaux - Convention du 22 janvier 2007 - Avenant n° 4

Mme DURNERIN, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention à passer entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon permettant aux services municipaux d'assurer l'entretien d'une partie des espaces verts propriétés de ce dernier, dans le quartier des Grésilles.

La convention, signée le 22 janvier 2007, arrivait à expiration le 31 janvier 2011.

Le Directeur Général de l'OPAC a demandé le report de cette échéance au 31 janvier 2013.

Il est proposé d'accéder à sa demande sous la forme d'un avenant n° 4, dont le projet est annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la prorogation jusqu'au 31 janvier 2013 de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine de l' Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon par la Ville, dans le quartier des Grésilles, afin d'y permettre l'entretien des espaces verts ;

2 - approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant n° 4 définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 50

1 non-participation au vote.

CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DE CIRCULATIONS ET DE LOISIRS QUARTIER DES GRESILLES

AVENANT N° 4

Entre les soussignés,

L'OPAC de DIJON, dont le siège est situé à DIJON, 2 bis, rue Maréchal Leclerc,
représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre PIROCCA,

d'une part,

Et,

La Ville de DIJON représentée par son Maire en exercice agissant au nom et pour le
compte de ladite Ville, en application de la délibération du Conseil Municipal du 18 avril
2011.

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1

Dans le cadre de la convention d'occupation du domaine de l'OPAC par la Ville de
DIJON et dans l'attente des décisions des futures rétrocessions foncières envisagées
dans le quartier des Grésilles, il convient de prolonger la convention d'une durée de
DEUX ANS, soit jusqu'au 31 janvier 2013.

ARTICLE 2

Le présent avenant a également pour objet d'intégrer et de supprimer des prestations
d'entretien des espaces verts; suite aux opérations de résidentialisation et de
construction :

- surfaces résidentialisées à déduire,
Immeubles NOBEL et JOUHANDEAU (effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2010) (-) 13.000
m²
- surfaces à intégrer entretenues par la Ville de DIJON (coût répercuté à l'OPAC
de DIJON) (effet rétroactif au 1^{er} septembre 2010)
Immeuble JACQUES CARTIER – 9, rue Irène Joliot Curie à DIJON (+) 900 m²

TOTAL (-) 12.100 m²

La nouvelle surface totale entretenue par la Ville de DIJON (montant répercuté à
l'OPAC de DIJON) passe de 49.550 m² (Avenant N° 3) – 12.100 m² = 37.450 m²,
représentant une participation financière annuelle de l'OPAC de DIJON de :

$$37.450 \text{ m}^2 \times 0,66 \text{ Euros/m}^2 = 24.717 \text{ euros/an.}$$

Les différents espaces entretenus sont identifiés en annexe du présent document.

ARTICLE 3

La nouvelle participation financière annuelle de l'OPAC de DIJON s'élève à :

Montant de base convention :	105.000,00 Euros
Avenants précédents	(-) 72.297,00 Euros
Présent avenant :	<u>(-) 7.986,00 Euros</u>
	24.717,00 Euros

ARTICLE 4

Aucune autre modification n'est apportée à la convention citée en tête.

FAIT à DIJON, le

Pour la Ville
Le Maire
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
au cadre de vie, à
l'environnement,
aux parcs et aux jardins

Pour l'OPAC de DIJON,
Le Directeur Général,

Christine Durnerin

Jean-Pierre Pirocca

